

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS  
(HAUTE-SAVOIE)**

**SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 2026**

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 2/03/26

ID : 074-217400795-20260226-2026\_001\_DEL-DE

Séance du jeudi 26 février 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h10, en mairie, sous la présidence de M. BRIAND Sébastien, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 10 + 2 pouvoirs

Présents (10) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; DA RUGNA Roselyne ; MEILLIER Claire ; POYET-MOREUL Evelyne ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ;  
Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; BASTARD-ROSSET Benoît.

Absents (2) : Mme BULEUX Nathalie et M. CREDOZ Pierre

Pouvoirs (2) : Mme HARZO Marie donne pouvoir à Mme MEILLIER Claire

M. LAMBERSENS Dominique donne pouvoir à Mme CORBINEAU Elodie

M. PERRISSIN-FABERT Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

<b>DELIBERATION N° 2026-001</b>	<b>VOTE SUBVENTION A LA FARANDOLE DE MANIGOD ANNÉE 2026</b>
-------------------------------------	---

Le Maire fait part au conseil municipal de la subvention d'équilibre sollicitée par l'Association La Farandole de Manigod pour l'année 2026 conformément à la convention d'objectif signée le 15/03/2022.

Le Maire précise que la clef de répartition pour cette subvention d'équilibre a été réalisée en fonction de la fréquentation journalière des enfants selon leur commune d'origine, sur la base des heures facturées en 2025.

La Farandole de Manigod sollicite les montants suivants pour l'année 2026 :

Subvention Crèche : 47 800,00 €

Subvention Centre de Loisirs : 31 400 €

**Soit un total de 79 200,00 €**

Il est également précisé que le montant total des subventions demandé par la Farandole de Manigod pour la Crèche et le Centre de Loisirs s'élève à 296 000 €. Ce montant est réparti entre les 4 communes membres : Manigod : 134 100 € ; Les Clefs : 79 200 € ; Serraval : 69 200 € ; Le Bouchet Mont-Charvin : 13 500 €. L'Association demande également à la commune de Manigod 6 000 € (comme en 2024 et 2025). En 2025, sur 62 enfants accueillis en crèche, 15 enfants étaient domiciliés aux Clefs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer à La Farandole de Manigod une subvention d'un montant de **79 200 €** pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,  
Frédéric PERRISSIN-FABERT